

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1012 rendant exécutoire la délibération n° 378/6°L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant rectification de l'article 1er de la délibération n° 366/6°L du 12 mai 1967 portant autorisation de virements de crédits au budget annexe du Port, exercice 1966.

n° 1012

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date de publication
11 mai 1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 378/6°L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant rectification de l'article 1er de la délibération n° 366/6°L du 12 mai 1967 portant autorisation de virements de crédits au budget annexe du Port, exercice 1966.